

BREVET D'INVENTION.

VI. — Marine et navigation.

4. — AÉROSTATION, AVIATION.

N° 505.912

Hélice aérienne en bois à bord armé.

M. PAULIN-JEAN-PIERRE RATIER résidant en France (Seine).

Demandé le 10 novembre 1919, à 15^h 15^m, à Paris.

Délivré le 17 mai 1920. — Publié le 10 août 1920.

La présente invention a pour objet une hélice aérienne en bois à bord armé du genre de celle qui a été décrite dans le brevet du 26 mars 1915, pour : dispositif de bord armé en métal pour hélices aériennes en bois, et dont la particularité réside plus particulièrement dans la forme de réalisation de l'armature du bord de l'hélice, ainsi que dans le montage de ladite armature sur chaque pale.

La description qui va suivre, en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple, fera bien comprendre la nature de ce perfectionnement.

La fig. 1 représente en plan une moitié d'hélice munie dudit bord.

La fig. 2 est une coupe par X-X de la fig. 1.

Le bord armé, au lieu de comporter une âme s'engageant dans une rainure de champ du bord en bois de l'hélice, est réalisé, d'après la présente invention, par une sorte de cornière dont les ailes b^1 , b^2 viennent coiffer le bord en bois e de la pale. Cette dernière est convenablement creusée de manière que les ailes b^1 , b^2 de la cornière formant armature métallique, affleurent les surfaces avant et arrière de la pale ainsi qu'il est montré fig. 2.

En outre, et c'est là une particularité de la présente invention, l'épaisseur du métal est assez grande pour que les deux ailes de

la cornière ainsi que la pointe puissent être rectifiées plusieurs fois, par exemple, après chaque détérioration de la pale pouvant provenir du choc de gréons, de gouttes de pluie, de grains de sable, etc.; de cette manière, lorsque ladite armature est dentelée et rugueuse, on peut sans nuire à la forme de la pale rendre à nouveau son arête lisse et ses surfaces extérieures polies. Toutefois, il est préférable de donner aux ailes b^1 , b^2 de la cornière une épaisseur qui va en décroissant vers l'extrémité.

La fixation de l'armature métallique le long du bord en bois de la pale peut être réalisée de toute manière convenable, par exemple par des rivets f^1 qui sont suffisamment écartés de l'arête de la pale pour ne pas affaiblir la pale et qui peuvent être disposés en quinconce.

Il va de soi que l'armature métallique pourra être en acier, aluminium ou tout autre métal convenable.

RÉSUMÉ.

55

Cette invention concerne une hélice aérienne à bord armé présentant les particularités suivantes :

a) La réalisation du bord armé pour une cornière dont les ailes viennent coiffer le bord en bois de la pale et ont une épaisseur de métal suffisante pour permettre de rectifier à plusieurs reprises la cornière,

chaque fois que celle-ci a été détériorée.

b) La fixation du bord armé sur la pale par des rivets ou autres organes analogues prévus près des extrémités des ailes de la cornière et disposés de préférence en quinconce. 5

PAULIN-JEAN-PIERRE RATIER.

Par procuration :

ARMENGADD jeune.

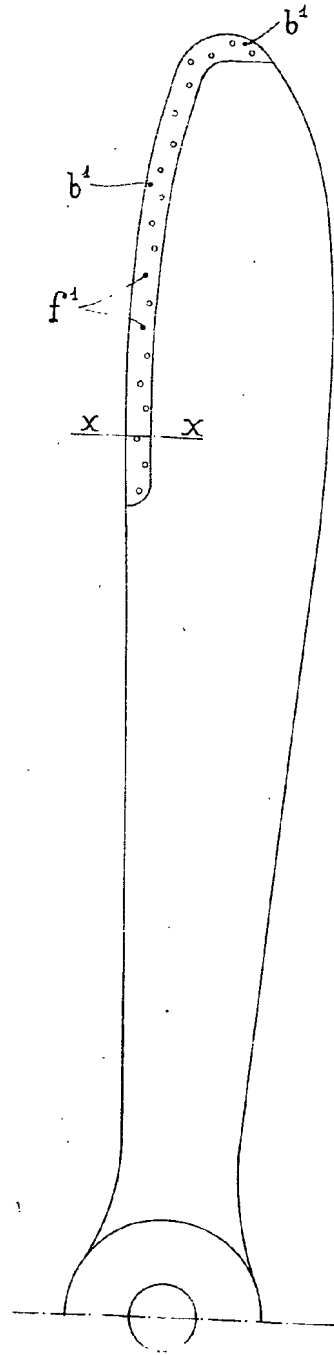


fig.1.

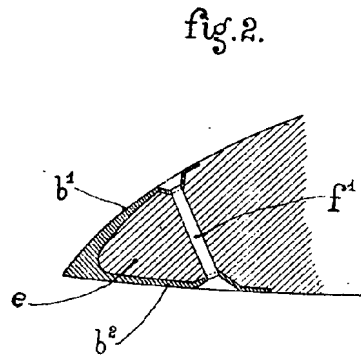


fig.2.